



Questions et Réponses



QUESTION : *L'autre jour, en faisant le Chemin de la Croix, il m'est venu l'idée d'appliquer les indulgences d'une station à une âme du Purgatoire et celles de la suivante à une autre âme : puis-je agir de la sorte et multiplier ainsi mon aumône spirituelle, ou suis-je obligé de gagner toutes les indulgences pour une seule et même personne défunte ou pour moi-même ?*

RÉPONSE : Rien ne vous empêche de suivre la bonne idée qui vous est venue l'autre jour. Votre façon d'agir est même très louable, car, comme il y a plusieurs indulgences plénières et partielles attachées à l'exercice du Chemin de la Croix, celui qui les gagne est libre de les appliquer à une seule âme ou d'en faire bénéficier plusieurs. Nous supposons évidemment qu'il s'agit d'indulgences que l'Eglise a déclarées applicables aux âmes du Purgatoire.

On peut de même en garder une pour soi et appliquer les autres aux âmes du Purgatoire, en les remettant entre les mains et à la discrétion de la Très Sainte Vierge, ou en les appliquant soi-même à telle ou telle âme en particulier.

Il faut faire cette direction de l'intention ou application des indulgences avant de commencer l'exercice, ou du moins avant de l'avoir terminé. (Cfr P. Moccheg, *Coll. Indulg.* n. 1215.)

QUESTION : *Il y a quelques semaines, il m'est arrivé une distraction qui m'a tant soit peu humiliée, mais en même temps elle m'a donné un doute. Je suis entrée dans une église étrangère pour y faire mon Chemin de Croix. Arrivée à la 8^{me} station, je me suis aperçue que j'avais commencé à rebours. N'ayant pas le temps de recommencer, j'ai continué comme j'avais commencé. Ai-je gagné les indulgences et satisfait à l'obligation du Chemin de Croix perpétuel ? — Une Tertiaire.*

RÉPONSE : Oui, vous avez gagné les indulgences et satisfait à votre engagement.

Les tableaux, représentant les différentes scènes de la Passion, ne sont pas nécessaires pour la validité du Chemin de la Croix ni pour le gain des indulgences ; quant aux croix de bois, elles sont absolu-